

REGLEMENT

GRIMPEE du SEMNOZ 2013

Informations sportives

Participation

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Les randonnées pédestres sont ouvertes à tout public, les enfants de moins de 18 ans étant sous la responsabilité des parents ou accompagnants.

Inscriptions

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

- Par courrier jusqu'au Jeudi 16 mai 2013 à 20h00 à l'adresse suivante :

Technicien du Sport

Centre Commercial Val Semnoz

20 avenue de la Périaz

74600 Seynod

(Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins de un an)

- Sur le site Internet www.lagrimpeedusemnoz.fr jusqu'au Jeudi 16 mai 2013 minuit (pas de frais d'inscription on-line)
- Au stand « La Grimpée du Semnoz » le samedi 18 mai 2013 de 9h30 à 18h00 au Centre Géant Casino Seynod

Pas d'inscription sur place le dimanche sauf pour les randonneurs

Pas d'inscription par téléphone

Dans le cas de plusieurs inscriptions, les photocopies du bulletin d'inscription sont autorisées.

Renseignements

Contacteur : Technicien du Sport

Centre Commercial Val Semnoz

20 avenue de la Périaz

74600 Seynod

Tel : 04 50 69 38 46

E-mail : grimpeedusemnoz@gmail.com

Droits d'inscription

Jusqu'au 30 avril

- Course pédestre :

18 €si inscription avec repas

10€si inscription sans repas

- Randonnées pédestres : Tarifs identiques pour les deux randonnées

17 €si inscription avec repas

9€si inscription sans repas

A partir du 1^{er} mai

- Course pédestre :

23 €si inscription avec repas

15€si inscription sans repas

- Randonnées pédestres : Tarifs identiques pour les deux randonnées

17 €si inscription avec repas

9€si inscription sans repas

Libellez vos chèques à l'ordre de :

Grimpée Semnoz

A retourner à :

Technicien du Sport - Centre Commercial Val Semnoz

20 avenue de la Périaz - 74600 Seynod

Dossards :

Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours

Les dossards seront remis sur présentation de la licence ou de la remise du certificat médical de non contre indication de la course à pied en compétition **datant de moins d'un an** (au 19 mai 2013) :

- Le samedi 18 mai 2013 au stand « la Grimpée du Semnoz » au Centre Commercial Val Semnoz à Seynod de 9h30 à 18h00
- Le Dimanche 19 mai 2013 à la salle des Fêtes de Quintal à partir de 7h00

Attention, le dimanche, remise des dossards des deux randonnées à la salle des Fêtes de Quintal. Les randonneurs du parcours de 8,5 km se rendront ensuite par leur propre moyen au départ de la marche située à la station du Semnoz.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste

Transport des sacs

Le transport des sacs est assuré par l'organisateur. Le dépôt des sacs dans les véhicules sera clôturé 10 minutes avant le départ.

Parking et Transport

Des parkings sont à dispositions à Quintal et à la Station du Semnoz. Le retour des concurrents à la salle des Fêtes de Quintal sera assuré par bus. La rotation de la navette est assurée de 11h00 à 15h00.

Départ

Le départ aura lieu à coté de la salle des Fêtes de Quintal :

- Course pédestre à 09h00
- Randonnée pédestre de 16,5 km à 08h00

- Randonnée pédestre de 8,5 km départ de la Station du Semnoz à 09h00, les randonneurs de ce parcours se rendront par leur propre moyen au départ situé à la Station.

10 minutes avant le départ de la course, les concurrents se rendent dans le sas de départ.

Temps limite pour être classé 2h30

Ravitaillements

3 ravitaillements sont prévus le long du parcours pour les coureurs, au km 4 et 11,5 en liquide et au km 7,5 en liquide/solide.

Arrivée

L'arrivée de la course est située près de la salle hors-sac de la station du Semnoz.

Les repas chaud peuvent être pris dès de 11h30.

Des tickets repas seront en vente, au stand « La Grimpée du Semnoz » le samedi 18 mai 2013 à GEANT SEYNOD de 9h30 à 18h00, au départ de la course à QUINTAL et à l'arrivée au SEMNOZ au prix de 8 € pour les accompagnateurs (boissons non comprises). Les réservations des repas accompagnateurs sont possibles soit par inscription on-line sur le site lagrimpeedusemnoz.fr, soit par le bulletin inscription.

Récompenses

- Course pédestre

La remise des prix aura lieu à partir de 12h à la Station du Semnoz.

Classement individuel :

- 20 premiers hommes scratch (bons d'achats Galerie VAL SEMNOZ)
- 10 premières femmes scratch (bons d'achats Galerie VAL SEMNOZ)
- Les 3 premiers de chaque catégorie : Junior, Espoir, Senior, V1, V2, V3, V4H.

Classement Equipe :

Un trophée sportif sera attribué :

- Au club le plus représenté (concurrent(e)s classé(e)s)

- A la première équipe masculine (4 concurrents classés)
- A la première équipe féminine (3 concurrentes classées)

La présence des participants récompensés est obligatoire

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation

Assurances

- Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'ASPTT ANNECY auprès de la compagnie d'assurance GMF. Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

OBLIGATIONS QUANT AU CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à l'article L.231-.3 du code du sport les participants doivent être munis soit :

- D'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par la FFA.
- Ou être titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas sur la licence doit apparaître par tous moyens la mention de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou titulaires d'une licence délivrée par la FFT pour la saison en cours.
- Ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- Ou, pour les autres participants, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.
- Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenter un des justificatifs cité précédemment.

Service Médical

Le service médical est assuré par un médecin, les secouristes de la CROIX ROUGE et les pisteurs secouristes de la station du Semnoz.

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

Contrôle et sécurité

La sécurité est assurée par des signaleurs. Toutefois pour leur propre sécurité, les concurrents (es) s'engagent à respecter les règles de course données au départ.

Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Résultats

Les résultats seront consultables à l'arrivée. Ils seront aussi consultables sur le site www.lagrimpeedusemnoz.fr

Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.